

Fin de validité du code prestation PAU

• <i>Date d'application de la mesure :</i>		01/01/2021
• <i>Textes associés :</i>		JO du 12/01/2019
Décret du 11 janvier 2019 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/54dM6tSFgGPJT9ZkTB445cWwPPGh_VcZIdM8nhzT4n8=/JOE_TEXTE		
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>		Fournisseurs Pharmaciens
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>		1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>		Non
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

La réforme 100% Santé a instauré une nouvelle nomenclature LPP pour les audioprothèses en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Puis, à la demande des organismes complémentaires, 6 nouveaux codes prestations ont été créés et se substitueront aux codes initialement prévus PAU et PAZ à compter du 1er janvier 2021. Ainsi, les codes affinés actuellement rattachés à ces deux actes dans la base LPP seront associés aux 6 nouveaux codes prestations à compter du 01/01/2021. Par conséquent, le code PAU ne doit plus être facturé à compter du 01/01/2021.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, la table 1 est mise à jour en indiquant une date de fin de validité pour le code acte PAU au 31/12/2020.

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...		.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
PAU	Prothèse auditive	31/12/2020	Support	LPP	Audio prothèse	so	Oui	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

Cas de facturation - Fournisseurs - Fin de validité du code prestation PAU

Test n°1	CAS NON PASSANT								
FR 216 : Fin de validité du code prestation PAU	→AMO -				→AMC -				
CPS 60 REGARD	AMO→ motif du refus : L'acte PAU n'est plus facturable à compter du 01/01/2021				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2021	PAU (PU 620,62) (Prix public 700,00)	2336483 Audioprothèse, < 20 ans ou cécité,acourex, Widex A 12+	02/01/2021	02/01/2021	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
Spécialités concernées:									

Cas de facturation - Pharmaciens - Fin de validité du code prestation PAU

Test n°2	CAS NON PASSANT								
FR 216 : Fin de validité du code prestation PAU	→AMO -				→AMC -				
CPS 50 DUCOIN	AMO→ motif du refus : l'acte PAU n'est plus facturation à compter du 01/01/2021				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur : 991000696 date de prescription : 02/01/2021	PAU (PU 199,71)	2351548 AUDIOPROTHESE, APPAREIL DE CLASSE A, > OU = 20 ANS	02/01/2021	02/01/2021	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
Spécialités concernées:									

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.